

Enfant 6 ans qui ne veut plus venir à la maison.

Par Decrier, le 19/05/2020 à 14:04

Bonjour,

Pour faire simple : séparé depuis décembre, avec une fillette de 6 ans en garde alternée mise en place et toujours pas de nouvelles du JAF. Il y a un mois, ma fille que je devais récupérer pour la semaine, me dit qu'elle ne veux plus venir chez moi. Je ne sais pas pourquoi elle est fâchée, en colère contre moi. Je pense avec certitude, car il y a des signes que ma fille subit une manipulation mentale. Je ne sais pas quoi faire contre çà.

Merci.

Par morobar, le 19/05/2020 à 16:43

Bonjour,

SI la mère ne remet plus l'enfant, vous pouveze déposer une plainte pour non-présentation.

Par nihilscio, le 19/05/2020 à 17:26

Bonjour,

Il y a garde alternée, la mère doit s'y conformer et l'enfant, surtout à l'âge de six ans, se soumet à ceux qui ont l'autorité parentale.

Mais ce n'est que le droit et il y a visiblement un problème qui, à la base, n'est pas juridique mais psychologique qu'il faudra résoudre avec l'aide d'un psy si nécessaire. Le JAF, dans de telles situations, ne statue généralement qu'après expertise.

On peut toujours porter plainte, c'est parfois nécessaire, mais dans le cas présent, je ne suis pas sûr qu'envoyer les gendarmes soit la meilleure solution.

Par Tisuisse, le 20/05/2020 à 06:00

Bonjour,

Il semblerait, à la lecture du 1er message, qu'aucun jugement du JAF n'ai été prononcé donc, le papa a autant de droit que la maman contrairement à une légende qui est bien ancrée chez ces femmes. Si la papa arrive à récupérer sa fille, ne srait-ce que pour 1 heure, rien ne peut le contraindre à la ramener à sa mère au bout de cette heure de garde et la mère n'a pas plus de pouvoirs pour exiger le retour de sa fille chez elle.

Le mieux, en attendant, serait de prendre contact avec un médiateur familial pour tenter de trouver une solution car il est visible que, à 6 ans, une enfant n'est pas en âge d'analyser une situation, le conflit entre son père et sa mère, surtout qu'elle n'entend, chez elle, que le seul avis de sa mère.

Par **Decrier**, le **20/05/2020** à **08:35**

Je vous remercie de ces réponses.

Le jugement n'a pas été prononcé donc rien d'officiel et donc théoriquement les parents ont les mêmes droits.

Je ne suis pas vraiment empêché de voir ma fille mais celle-ci refuse de sortir de chez sa mère même pour une promenade. Quand je vais la voir elle me rejette, ne veux pas me parler. Petit à petit elle change de comportement et on peut alors passer un moment ensemble mais rien à faire elle ne veux pas entendre ce que je lui dis et elle ne m'explique pas pourquoi elle me rejette.

J'aimerai qu'elle consulte un psy mais comment faire elle ne veut pas s'éloigner de sa mère.